

MALLETTE DU DIRIGEANT 2019

Ressources humaines et management

Module 12 : Protection sociale de l'entrepreneur et de son conjoint

Objectifs pédagogiques

- Comprendre et maîtriser sa protection sociale
- Appréhender les principes de base du régime obligatoire et complémentaire
- Connaître les possibilités de couverture en fonction de son statut
- Anticiper les difficultés financières liées à un problème de santé
- Appréhender le statut de son conjoint

Programme

Protection sociale du chef d'entreprise

- L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
 - o Être informé des démarches liées au changement de statut social
 - o Connaître ses droits en termes de prestations familiales et prestations maladie
- Préparer sa retraite
 - o Comprendre le fonctionnement de la retraite obligatoire
 - o Prévoir une retraite facultative
- Calculer les cotisations sociales obligatoires
 - o Apprendre les bases de calcul des cotisations sociales
 - o Visualiser un échéancier des cotisations sociales
 - o Connaître les exonérations de charges sociales
- La complémentaire santé
 - o Pourquoi faut-il une complémentaire santé, une protection arrêt de travail ?
 - o Quelles questions poser pour faire le bon choix ?
 - o Le management et la fin de la relation
 - o Les différents modes de management
 - o Les obligations de l'employeur
 - o Le statut du conjoint

Entrepreneurs, les risques que vous vous devez d'assurer

- Risques auxquels l'entreprise est exposée :
 - o Les risques de Responsabilité
 - o La Responsabilité Civile professionnelle
 - o Les risques de dommage aux biens (vol, incendie, bris de matériels,...)
 - o La couverture des pertes d'exploitation
 - o Les assurances de véhicule
 - o L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé
 - o Les obligations de Prévoyance prévues

La CCI Rochefort et Saintonge (CCIRS) se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.
La CCIRS est un organisme de formation :

- enregistré sous le numéro : 5417 P00 1017
- certifié « Facilitateur en Acquisition de Compétences » sous la référence : CPS FAC 041

- Risques auxquels le dirigeant est exposé :
 - o La maladie, l'accident du dirigeant
 - o La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux
 - o La protection juridique du dirigeant
 - o La perte d'emploi du dirigeant
 - o Le décès d'un associé

Durée

2 jours, 7 heures par jour, soit 14 heures de formation

Dates et lieux

7 et 8 novembre 2019 à St-Jean-d'Angely
Possibilités de sessions supplémentaires

Coût pédagogique

700 € net de taxe

Effectifs

Mini : 3 - Maxi : 15

Intervenants

Frédéric Diaz, Loïc Raspail, Aline Jung Conseillers entreprises CCI, Colette Palissier, correspondante CDIA 17

Moyens pédagogiques

Méthodologie alliant les apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences, illustration par des exemples concrets et des exercices pratiques de mise en situation. Equipements pédagogiques : vidéo projection, paperboard. Clé USB remise.

Modalités de certification

Attestation d'assiduité de formation

Evaluation de la formation

Evaluation de la satisfaction « à chaud » sous forme de questionnaire
Evaluation des compétences acquises sous forme de quiz

La CCI Rochefort et Saintonge (CCIRS) se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.
La CCIRS est un organisme de formation :

- enregistré sous le numéro : 5417 P00 1017
 - certifié « Facilitateur en Acquisition de Compétences » sous la référence : CPS FAC 041
-